



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 73050

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le référé de la Cour des comptes rendu public, le 24 novembre 2014, sur le financement des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Éhpad) et des adultes handicapés. Les contrôles, menés par la Cour et par dix chambres régionales des comptes, ont porté sur les pratiques des autorités de tarification, agences régionales de santé et départements, ainsi que sur le pilotage de l'allocation des ressources par les administrations centrales. Au terme de cette enquête, après avoir formulé le constat d'une réforme inaboutie de la tarification, la Cour appelle à généraliser la contractualisation, à mettre en place rapidement des référentiels de coût opposables, à simplifier les co-financements et à parachever la prise en charge par l'aide sociale des dépenses d'hébergement. Il lui demande quelles suites elle entend donner à ce référé et aux observations formulées par elle-même dans son courrier du 25 novembre 2014 adressé au Premier président de la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73050

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2015](#), page 516

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)